

26-25

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Procurations : 3 Votants : 14

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29/08/2025**

Date de convocation

21 août 2025

Date d'affichage

21 août 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt cinq, le 29 août, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, Mme Nadège ZIMMERMANN , M. Azzedine AZZOUG, M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Catherine GRANDCLÉMENT, M. Sébastien GADOT, M. Aurélien LEY, M. Quentin ROSSÉ, Mme Armelle LE GAL, Mme Pamela GRIDEL,

Étaient absents excusés avec procuration : M. Pascal GALLIOT (donne procuration à Mme Nadège ZIMMERMANN), M. Fabien BARI (donne procuration à Mme Pamela GRIDEL), Christian CHOUET (donne procuration à Mme Joëlle TSCHUDI).

Était absent : M. Jacques VESIN

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Pamela GRIDEL

**Contributions Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)
Délibération n° 26-25**

Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de Madame la Présidente du Département du Doubs sur les enjeux du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Placé sous l'autorité de l'État et du Département, il est élaboré et mis en œuvre en collaboration avec les partenaires de l'hébergement et du logement.

Parmi les outils opérationnels et financiers de ce plan figurent les dispositifs suivants :

- Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) qui permet :
 - un accompagnement social,
 - des aides financières, individuelles,
 - une gestion locative adaptée.
- Le Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté (FAAD) qui permet :
 - un soutien et un accompagnement des ménages en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Le niveau attendu de la participation de la commune de Badevel est de 0.61 €/habitant pour le FSL et de 0.30 €/habitant pour le FAAD, sachant que la population de référence est de 808 habitants (INSEE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Avec 10 voix POUR
 - Avec 2 voix CONTRE
 - Avec 2 abstentions
- DÉCIDE la participation financière de la commune aux dispositifs FSL et FFAD,
- APPROUVE le financement sur la base de :
- 0.61 € par habitant pour le FSL, soit 492.88 €,
 - 0.30 € par habitant pour le FAAD, soit 242.40 €.

Ces sommes seront versés à la Caisse des Allocations Familiales du Doubs - 2 rue Papin - 25037 BESANÇON Cedex.

Fait et délibéré en séance le 29 août 2025

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 01er septembre 2025 et publication ou notification le 01er septembre 2025

